

/FR.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-269 du 24 AOUT 1987

chargeant le Camarade Saliou ABOUDOU,
Ministre de la Justice, Chargé de
l'Inspection des Entreprises Publiques
et Semi-Publiques, de l'intérim du
Camarade André ATCHADE, Ministre de la
Santé Publique, pour compter du 19
AOUT 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRET :

Article 1er .- Pour compter du 19 AOUT 1987, le Camarade Saliou ABOUDOU, Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, est chargé de l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant le congé administratif du Camarade André ATCHADE.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 AOUT 1987

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU.-

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 CPC 2 ANR 2 PPC 2 MSP-MJIEPSP
6 AUTRES MINISTERES 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-Gde CHANC. - ONEPI 3
BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-